

Rapport du Budget primitif 2024

Ville de Rungis

Service financier

Introduction

Le budget 2024 permet la poursuite des différents projets de la municipalité. Il est donc construit dans la continuité des précédents exercices avec notamment des crédits significatifs en section d'investissement.

L'année 2024 sera marquée par la livraison du conservatoire de musique et de danse ainsi que de la cuisine centrale mais aussi par le démarrage d'autres travaux d'envergures comme celui de construction de la ludothèque municipale ou de rénovation des vestiaires du stade Lucien Grelinger.

A ces dépenses sur notre patrimoine bâti s'ajouteront des investissements relatifs aux espaces publics avec notamment des rénovations d'aires de jeux, la poursuite des travaux de désartificialisation des sentes et l'implantation d'une micro-forêt urbaine.

Les crédits de fonctionnement de la collectivité sont également prévus en légère hausse afin d'accompagner la mise en œuvre de certains projets thématiques comme la démarche Terre de Jeux ou encore des actions en faveur du bien-être animal et de reconquête de la biodiversité.

A cela s'ajoute aussi les contraintes actuelles pesant sur les finances des collectivités avec par exemple les difficultés liées au secteur des assurances et à l'inflation qui continue de peser sur le coût de certains marchés publics.

La ville avait tout de même anticipé lors de l'exercice précédent des hausses de taxes qui s'appliquent au secteur économique local et dont les produits devraient générer une hausse de recettes permettant de compenser pour partie les hausses de charges.

Le budget est surtout construit sans hausse de fiscalité et de facturation des services. Les taux d'imposition seront par conséquent reconduits à l'identique et les tarifs pratiqués par les différents services resteront constants en 2024.

A noter également que le budget 2024 est voté avec reprise du résultat de l'exercice précédent dont les chiffres seront exposés lors de la présentation du compte administratif et du compte de gestion.

I. Recettes de fonctionnement

Des recettes de fonctionnement en hausse par rapport à l'exercice précédent

a. Le produit des taxes appliquées sur la commune.

Des recettes de natures fiscales en hausse de **35,51 %**. Des augmentations sont attendues sur les différentes taxes en lien avec les revalorisations tarifaires votées en Conseil municipal en 2023.

En cette année olympique la fréquentation des hôtels devrait être optimum ce qui, combiné à la revalorisation des tarifs, doit permettre à la ville d'atteindre un niveau de recettes jamais réalisé avec une recette prévisionnelle de taxe de séjour d'1 million d'Euros.

La taxe locale sur la publicité extérieure est également anticipée à la hausse grâce à un relevé des enseignes taxables effectué en fin d'année 2023. À la suite de ce nouveau recensement des enseignes, la Ville est en droit d'attendre une recette estimée à 350 000 € somme que la Ville n'a encore jamais réalisée.

TYPES DE TAXES	CA 2023	BP 2024	Evolution 2023 / 2024
TAXE DE SEJOUR	660 800,00 €	1 000 000,00 €	+ 35,51%
DROIT DE MUTATION	385 000,00 €	385 000,00 €	
TAXE D'ELECTRICITE	316 000,00 €	320 000,00 €	
TAXE DE PUBLICITE EXTERIEURE	154 700,00 €	350 000,00 €	
TOTAL €	1 516 500,00 €	2 055 000,00 €	

b. La fiscalité foncière rungissoise et l'impôt économique

DES RECETTES DE FISCALITÉ STABLES



Une recette de fiscalité foncière portée une année encore par les locaux professionnels (84 % des bases de foncier bâti). En 2024, les taux d'imposition resteront figés. La commune reconduit depuis 10 années

consécutives les mêmes taux d'imposition malgré sa forte politique d'investissement, et l'augmentation constatée des coûts de fonctionnement, de certaines prestations de services et autres fournitures diverses, ainsi qu'en matière de masse salariale.

Concernant les locaux industriels, la loi de finances a prorogé le dispositif d'exonération des bases. Néanmoins cette mesure fiscale favorable aux entreprises est remboursée à la collectivité par le biais d'une dotation de l'Etat inscrite au chapitre des dotations et participations (254 000 €).

Les bases d'habitation sont quant à elles revalorisées par la loi de finances au niveau de l'inflation. Cette revalorisation bien que défavorable aux rungissois n'a pas d'impact significatif pour la collectivité au vu du faible poids que représentent ces locaux.

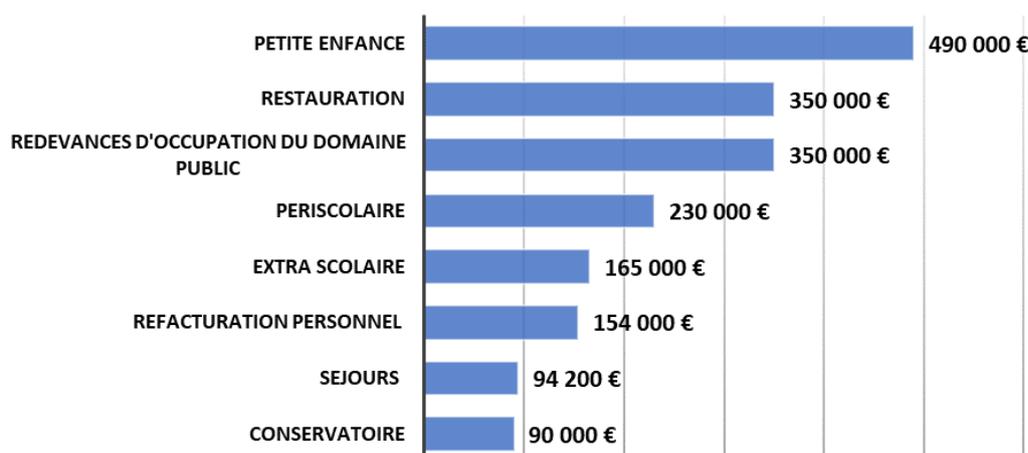
Pour rappel, le taux de taxe foncière pratiqué à Rungis, qui restera figé à **21.85 %** en 2024, contraste très fortement avec le taux moyen de 37% constatés à l'échelle du territoire de l'EPT 12 (Chiffre 2023).

c. La facturation des services

Quelques redevances supplémentaires sont attendues en matière d'occupation du domaine public (marché, terrasses et commerce non sédentaires). Par ailleurs, la société Dalkia versera sa redevance annuelle en tant que délégataire du réseau de chaleur urbain, soit **158 754.41 €**.

La facturation du secteur petite enfance ainsi que celle relative à la restauration, restent les plus importantes en termes d'encaissement. Le budget 2024 prévoit tout de même une augmentation prévisionnelle du côté du conservatoire de musique et de danse en lien avec le développement des activités proposées.

Répartition de la facturation



La facturation globale est valorisée à hauteur de **1 950 000 €** pour 2024. Aucune augmentation des tarifs en 2024, ni d'anticipation à la hausse du nombre d'inscrits dans nos différentes structures.

d. Les dotations & participations - 74

→ **Dotation de la Caisse d'Allocation Familiale à destination des services municipaux :**

Un chapitre budgétaire stable qui comprend notamment les participations CAF à destination de la petite enfance et des ALSH, une logique de dotation favorisée par la mise en place de la Convention territoriale Globale entre le pôle population et la Caisse d'Allocation Familiale.

→ **Compensation d'exonération sur les locaux industriels**

Une recette de **254 000 €** est inscrite au budget, elle est dû à une compensation fiscale de l'Etat en contrepartie de l'exonération des bases de fiscalité sur les locaux industriels.

Sur ce chapitre, une recette globale de 1 400 000 € est attendue.

e. Autres produits de gestion courante - 75

→ **Loyers**

La Ville met en location vingt-deux (22) logements et perçoit également le loyer du local de La Poste situé place Louis XIII. L'encaissement des loyers génère une recette stable depuis plusieurs exercices. Cette recette se monte à 130 000 €. Toutefois, des mises en location supplémentaires permettent d'anticiper une hausse prévisionnelle pour l'année 2024, **150 000 €** sont inscrits au budget.

→ **Dissolution du syndicat de la plaine Montjean**

La ville de Rungis faisait partie d'un syndicat à vocation unique pour la valorisation de la Plaine de Montjean. Créé en 2010, ce syndicat était en sommeil depuis la fin du mandat précédent. Par un arrêté inter-préfectoral en date du 16 décembre 2022, la préfecture de l'Essonne a acté la fin de compétence du syndicat et invité les 3 communes membres à procéder aux dernières écritures comptables avant la dissolution définitive dudit syndicat.

À la suite de la répartition des sommes restantes sur le compte du syndicat, la Ville de Rungis recevra **39 000 €**.

→ **Récupération du solde du compte bancaire de l'association les Parasols Maison Pour tous**

Le solde du compte bancaire de l'association sera encaissé également au présent chapitre.

A noter : le changement de nomenclature comptable (de M14 à M57) impactera de façon significative ce chapitre budgétaire puisque certaines recettes anciennement considérées comme exceptionnelles seront enregistrées dorénavant au présent chapitre.

II. Dépenses de fonctionnement

Des dépenses en hausse sur l'ensemble des chapitres sauf sur le chapitre des subventions

a. Les charges à caractère général - 011

Des augmentations liées au développement de certaines activités, ayant un impact budgétaire significatif constaté notamment sur les prestations de services et l'achat de petit équipement destinés à l'accompagnement de ces projets.

→ **Ville amie des animaux :**

L'objectif d'obtenir la labellisation "3 pattes" se traduit par une augmentation du budget exceptionnelle de **60 000 €** en 2024, par rapport à l'exercice antérieur. Différentes actions seront menées en faveur des animaux de compagnie et de la reconquête de la biodiversité.

→ **Fêtes et cérémonie :**

Un budget en hausse du fait de l'inauguration programmée du conservatoire de musique et de danse et de l'organisation par le service communication du concert de rentrée. La Ville souhaite également organiser la journée du développement durable et organisera à la rentrée prochaine la journée des associations. Il en résulte une hausse budgétaire prévisionnel de **93 000 €** comparativement à l'exercice 2023.

→ **Conservatoire :**

Des dépenses supplémentaires sont à prévoir du fait du déménagement du conservatoire dans ses nouveaux locaux. Les coûts de fonctionnement de l'établissement sont également en hausse, conséquence de l'intégration par le conservatoire, de nouveaux agents depuis la reprise des activités des Parasols.

→ **L'assurance des dommages aux biens :**

Les collectivités territoriales sont toutes soumises à une problématique conjoncturelle relative à leurs assurances dommages aux biens dont les cotisations ont été multipliées en moyenne par quatre depuis 2023, quand elles ne se sont pas retrouvées sans assurances. En attendant de pouvoir trouver une solution économique plus avantageuse, la Ville a récemment contracté avec un assureur pour une cotisation annuelle de **105 000 €** soit une augmentation de 377 % comparativement à la cotisation 2023 de 22 343 € pour les dommages aux biens.

→ **Transports par autocars :**

Les lignes inscrites relatives à la réservation des autocars représentent une augmentation de **27 000 €** en comparaison au réalisé 2023.

→ **Des baisses prévisionnelles importantes sur les fluides :**

Comme exposé dans le rapport d'orientation budgétaire, le réseau de chaleur urbain, auquel sont raccordés une partie importante des bâtiments publics communaux, contribue à réduire la consommation en gaz. Des baisses budgétaires sont donc attendues en fourniture de chaleur.

Même idée sur la partie électricité où la consommation des bâtiments ainsi que de l'éclairage public est construite budgétairement avec une légère marge par rapport au réalisé de l'exercice 2023 destinée à absorber les augmentations éventuelles.

Par ailleurs le renouvellement d'une partie du parc de véhicules sur 2024 par des véhicules propres contribuera également à une réduction, même minime, des consommations en carburant.

Au global le budget 2024 sur le coût des fluides est construit avec une baisse de 925 000 € par rapport au budget 2023.

Le budget global du chapitre 011 d'un montant de **8 595 847 €** est quant à lui presque similaire à celui voté lors du BP 2024.

b. Dépenses de personnel – 012

Conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire, la Ville inscrit une dépense prévisionnelle de **14 800 000 €**. Au titre des augmentations on note :

→ **Le Complément individuel annuel :**

La collectivité s'est engagée à mettre en place dès 2024 le CIA, deuxième composante du RIFSEEP. Il en résulte, une enveloppe budgétaire supplémentaire de **120 000 €**.

→ **La « Prime pouvoir d'achat » :**

En octobre 2023, un décret gouvernemental crée une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dans la fonction publique territoriale, prenant en compte le contexte d'inflation. Le décret définit les modalités de versement de cette prime exceptionnelle qui présente un caractère facultatif, compte tenu du principe de libre administration des collectivités territoriales.

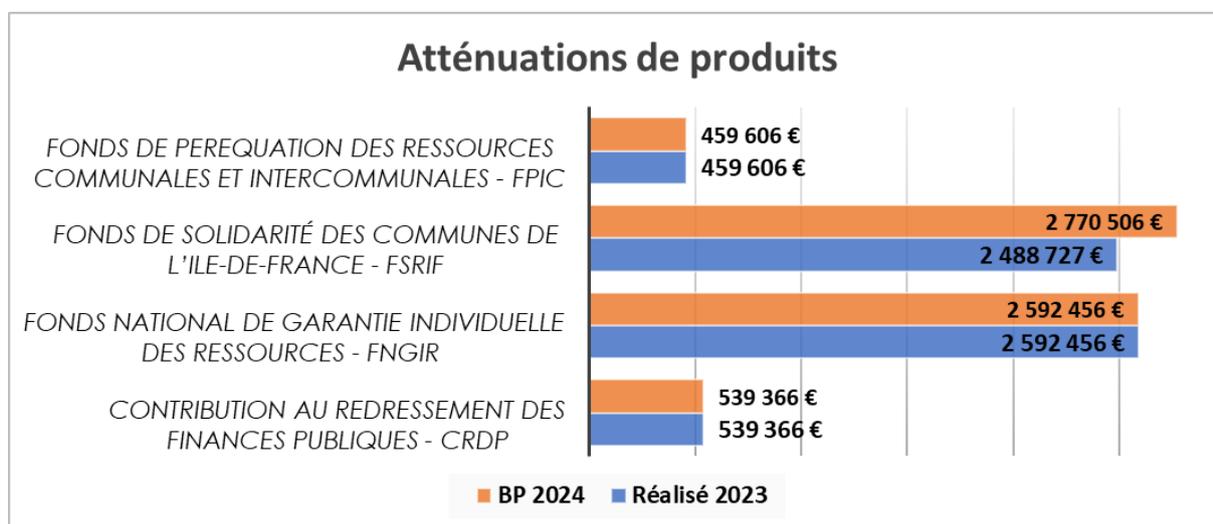
Souhaitant soutenir les agents de la collectivité dans ce contexte inflationniste, Rungis a fixé un montant de **115 000 €** à répartir selon les strates de rémunération. Cette prime a été versée aux agents en février 2024.

→ **L'impact de la remunicipalisation de la MPT :**

La masse salariale du personnel anciennement salarié des Parasols – Maison Pour Tous est évalué par la collectivité à **240 000 €** en année pleine.

c. Les atténuations de produits - 014

Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, la ville de Rungis est soumise aux règles de péréquation horizontale et verticale qui consistent à demander aux territoires les plus riches de contribuer solidairement envers les territoires plus pauvres, à proportion de leurs moyens. La principale difficulté réside dans le fait que la Ville de Rungis est appelée à contribuer en proportion de ses dépenses passées. Par conséquent, plus la Ville se montrera dépensière plus la charge de la péréquation sera importante.



Comme cela a déjà été dit, la Ville reste sous la menace dans un futur proche d'une disposition de loi de finances qui l'obligerait à dédier une part encore plus significative de son budget à ces divers mécanismes de solidarité et notamment vis à vis du dispositif de contribution au redressement des finances publiques.

d. Les autres charges de gestion courantes

Une politique de subventionnement encore conséquente et une politique culturelle, sociale et associative ambitieuse.

→ **Le Théâtre Arc-en-Ciel :**

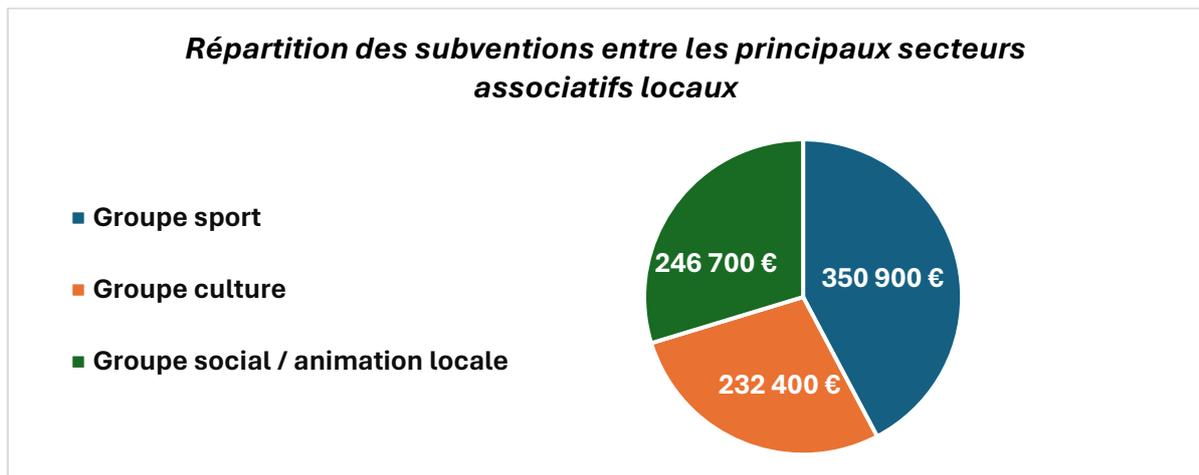
Une compensation financière d'un montant de **1 523 138 €** sera accordée au théâtre pour 2024.

Le Centre Communal d'Action Sociale :

Afin de faire fonctionner son Centre Communal d'Action Sociale, la commune décide de verser une subvention d'équilibre d'un montant de **850 000 €** pour l'année 2024.

→ **Le secteur associatif local :**

Les subventions aux associations sont quant à elle un peu moins élevées que lors de l'exercice précédent, **902 117 €** au total contre 1 092 823 € inscrits au budget primitif 2023. Les trois principaux groupes associatifs (sport, culture et animations locales) représentent à eux seuls plus de 90 % des subventions versées aux associations.



→ **Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) :**

Le territoire Grand Orly Seine Bièvres a communiqué à la Ville son prévisionnel 2023 concernant le montant des compétences transférées. A date, le coût de ce transfert de compétences s'établit à **220 000 €** somme à laquelle il convient d'ajouter la somme de **80 000 €** correspondant à une régularisation du Fonds de Compensation sur l'année 2023.

→ **Les indemnité des élus**

Les crédits inscrits au chapitre 65 servent également au versement des indemnités dues aux élus rungissois dont le montant total s'établit à **130 000 €**.

e. Provisions

Trois types de provision sont inscrites au budget 2024 et notamment :

- Des provisions pour risques contentieux
- Des provisions pour nos restes à recouvrer
- Des provisions liées au compte épargne temps.

III. Investissement

→ Les APCP de la collectivité :

Les dépenses d'investissement restent élevées en 2024, principalement du fait des projets d'envergure de construction portés par la collectivité.

En effet, le Conservatoire de musique et de danse, qui sera livré en milieu d'année doit voir son montant d'AP/CP revu à la hausse. Ceci dans le but de prendre en compte l'ensemble des dépenses nécessaires à la livraison de l'équipement et les travaux supplémentaires.

Même réflexion pour la cuisine centrale dont les travaux de réhabilitation se terminent en 2024. La plus-value par rapport au marché initial devrait s'établir à 120 000 € TTC, somme qu'il convient d'ajouter au montant de l'APCP en vue du règlement du solde du chantier.

→ L'investissement en matière d'espaces publics :

Des dépenses d'investissement encore assez conséquentes sur les espaces publics, avec quelques projets significatifs :

La poursuite du programme pluri annuel de **désartificialisation des sentes** avec une dépense prévisionnelle de **200 000 €**. Comme pour les programmes de désartificialisation 2022 et 2023, pour lesquels 60 000 € et 92 000 € ont été obtenus, une demande de financement à hauteur de 114 000 € a été faite auprès de la Préfecture du Val-de-Marne, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le **réaménagement de l'aire de jeux de la colline Cacao** pour un montant prévisionnel de 550 000 €.

La **réhabilitation et désimperméabilisation de la cour de l'école La Grange** est projet de désartificialisation de la cour où sera repensé l'aménagement et l'esprit de la cour de récréation. Une aide au financement est sollicitée auprès de la Préfecture de département dans le cadre de la DSIL, pour un montant de 250 000 €, pour un montant de travaux estimé à **500 000 €**.

Le **réaménagement du parking de gare La Fraternelle** pour **215 000 €** avec une augmentation du nombre de places de stationnement, le positionnement de bornes de recharges électriques et la création d'un sens de circulation avec une entrée et une sortie - Conventionnement avec le SIPPAREC pour l'aménagement électrique.

Le **déploiement du plan vélo communal** selon l'avancement des études, la Ville pourrait déboursier jusqu'à 1 030 000 €, somme inscrite au budget. Les dispositifs de financement comme Avelo 3 de l'Ademe, le Fonds de mobilités actives du Département et les Plans vélo de la région Ile-de-France et de la Métropole du Grand Paris, seront sollicités en vue de cofinancer ces investissements.

Les **travaux de Smart City** qui comprennent des travaux de modernisation de l'éclairage public estimé à 780 000 € ainsi qu'un déploiement de l'arrosage automatique et intelligent. Ces travaux incluront notamment un système de pilotage pour permettre de générer des économies d'énergie. Subvention déjà obtenue de la part du SIPPAREC sur la partie travaux et pour les études au travers du dispositif LUM'ACTE.

A ces travaux concrets de modernisation de nos espaces publics, la commune lancera des études visant à évaluer la possibilité d'étendre son réseau de chaleur urbain. Ainsi les derniers bâtiments publics non raccordés pourraient l'être et générer des gains énergétiques et une augmentation de la redevance versée par le délégataire annuellement.

→ **L'investissement sur le patrimoine bâti hors AP/CP :**

Des projets d'investissement relatifs au patrimoine bâti sont également prévus au budget 2024 :

Le **remplacement des installations de chauffage, ventilation & climatisation en vue du raccordement du Théâtre Arc-en-Ciel au réseau de chaleur de la ville**. Des travaux estimés à 450 000 € TTC et réalisés pendant l'été 2024. Une demande de subvention a été déposée dans le cadre de la DSIL. Des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pourront également être obtenus. Enfin, le Fonds Energie de la Métropole du Grand Paris sera sollicité, en vue d'obtenir un financement complémentaire.

Le démarrage des travaux de **rénovation des vestiaires du stade Lucien Grelinger** dont le commencement d'exécution est prévu en fin d'année civile pour un montant total de **1 800 000 €**.

La Ville élabore également par le biais d'études son plan de rénovation énergétique sur le patrimoine bâti qui devrait déboucher en priorité par des travaux de rénovation énergétique de l'école des Antes, dont les diagnostics établissent qu'il s'agit du bâtiment le plus énergivores. Une enveloppe d'étude est ouverte au budget 2024 pour ce bâtiment communal.

→ **Travaux de vidéoprotection :**

Une enveloppe estimée à **130 000 €** afin de pouvoir couvrir en équipement de sécurité le nouvel agro quartier et pour procéder au renouvellement courant de notre dispositif de vidéosurveillance. En vue de financer l'adjonction de nouvelles caméras et l'augmentation de l'espace de stockage numérique, une demande de financement a été faite dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et auprès de la région Ile-de-France (Soutien à l'équipement en vidéoprotection)

→ **L'achat de véhicules :**

Un plan de renouvellement pluri annuel des véhicules a été mis en place pour permettre un renouvellement progressif de la flotte automobile. Des achats de véhicules professionnels ont été effectués en 2023 et d'autres auront lieu en 2024. Le montant budgété est de **300 000 €**. Environ 10 véhicules sont concernés par un renouvellement potentiels. Ces acquisitions seront évidemment effectuées en tenant compte des réglementations liées aux émissions de CO2 des véhicules en faveur notamment de motorisations propres. Dans le même temps, les véhicules remplacés seront revendus lors de mises aux enchères professionnelles, par le biais du site AgoraStore. Un procédé qui a permis à la collectivité de collecter des recettes substantielles sur l'exercice dernier.

→ **Les acquisitions foncières et le versement de subvention d'équipement :**

Acquisitions foncières : Ligne d'acquisition qui vise de façon très substantielle la propriété située au 14, rue Notre Dame. Cette propriété se compose notamment du restaurant « l'Escalet » que la Ville souhaite acquérir (mur et fonds de commerce). Le budget prévoit donc une ligne d'acquisition foncière conséquente qui permettra, le cas échéant et après accord du Conseil municipal, d'acquérir de potentiels nouveaux terrains.

Surcharge foncière Montjean : la livraison des logements sur la plaine Montjean implique le versement des différents soldes de surcharge foncière consentis aux bailleurs en contrepartie d'un contingent de logements sur le parc locatif social.

Recapitalisation de l'EPA ORSA : la Ville poursuivra les versements destinés à la consolidation financière de l'EPA ORSA, tel que prévu par la délibération du 30 mars 2021.

Subvention Valophis - Grosse Pierre : la Ville a souhaité participer financièrement au projet de réhabilitation et d'extension du bâtiment la « Grosse pierre ». Les termes de la convention prévoient une participation de 530 000 € sur l'exercice budgétaire 2024.

→ **Subventions d'investissement :**

Des recettes d'investissements inscrites à hauteur de **3 207 817 €** grâce aux subventionnements suivants :

- Subvention réseau de chaleur urbain - ADEME 1 245 817 €
- Subvention réseau de chaleur urbain - Région IDF 833 000 €
- Subvention conservatoire de musique et de danse - Région IDF 745 000 €
- Subvention bassin de récupération des eaux de pluie - Région IDF 100 000 €
- Subvention désartificialisation de sentes - Département 154 000 €
- Subvention vidéo protection - Région IDF 100 000 €
- Subvention smart city – éclairage public - SIPPEREC 30 000 €

Enfin, une recette relative au **FCTVA** estimée à **1 400 000 €** sera également inscrite au budget 2024.

IV. Equilibre Général du budget 2024

FONCTIONNEMENT					
Dépenses 2024			Recettes 2024		
CHARGES GENERALES	11	8 595 847,88 €	ATTENUATION DE CHARGES	13	100 000,00 €
PERSONNEL	12	14 800 000,00 €	FACTURATION	70	1 950 000,00 €
ATTENUATION DE PRODUITS	14	6 361 934,00 €	IMPOTS	73	35 934 729,00 €
SUBVENTION	65	3 950 741,00 €	DOTATION	74	1 400 000,00 €
DEP. EXCEPTIONNELLE	67	2 500,00 €	IMPOTS INDIRECTS	75	229 500,00 €
PROVISIONS	68	620 000,00 €			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	042	2 500 000,00 €			
AUTOFINANCEMENT		2 783 206,12 €			
		39 614 229,00 €			39 614 229,00 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses 2024			Recettes 2024		
IMMO INCORPORELLES	20	703 704,58 €	DOTATION (FCTVA)	10	1 400 000,00 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	204	8 116 025,20 €	SUBVENTIONS	13	3 200 000,00 €
IMMOBILISATION	21	18 622 907,86 €	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1068	21 914 340,07 €
IMMO EN COURS	23	4 354 908,55 €	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	040	2 500 000,00 €
			AUTOFINANCEMENT		2 783 206,12 €
		31 797 546,19 €			31 797 546,19 €